



L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSEURS DE LANGUES SECONDES

Réunion des parties prenantes sur l'instauration du CECR au Canada

Rapport de l'animateur préparé par Miles Turnbull, Ph. D., doyen
associé, Faculté de l'Éducation, Université de l'Île-du-Prince-Édouard

Le 11 mars 2011

Gatineau (Québec)

The Canadian Association
of Second Language Teachers



L'Association canadienne
des professeurs de langues secondes

Table de matières

Introduction.....	3
Contexte et fondements relatifs à la journée.....	3
Participants.....	5
Aperçu de l'événement.....	5
Résultats.....	7
<i>Engagement de parties prenantes participantes envers le CECR.....</i>	<i>7</i>
<i>Faire le bilan : que s'est-il passé jusqu'à maintenant?.....</i>	<i>7</i>
Facteurs facilitant et entravant le développement et le progrès du CECR.....	15
<i>Facteurs habilitants.....</i>	<i>15</i>
<i>Facteurs entravant le développement et le progrès.....</i>	<i>17</i>
Solutions et actions future.....	19
<i>Quatre recommandations déterminantes.....</i>	<i>19</i>
Priorités recommandées en vue d'une action future.....	21
Conclusion.....	25
Références.....	26
Annexe 1 : Agenda.....	27
Annexe 2 : Liste des participants et leurs coordonnées.....	28
Annexe 3 : DELF-DALF – une norme internationale pour le français langue seconde au Canada.....	33

INTRODUCTION

Grâce à l'appui de Patrimoine canadien, l'ACPLS a organisé une réunion d'un jour des principales parties prenantes au Canada. Cette réunion avait les objectifs suivants :

- Évaluer l'engagement des parties prenantes participantes envers le CECR.
- Faire le bilan de la situation de l'instauration du CECR dans les contextes national et provincial.
- Identifier les facteurs qui facilitent et entravent le développement et le progrès du CECR.
- Identifier les priorités d'instauration future.
- Évaluer la nécessité et la faisabilité d'une coordination pancanadienne des activités liées au CECR.
- Faciliter l'échange, l'apprentissage et le réseautage parmi les participants.

CONTEXTE ET FONDEMENTS RELATIFS À LA JOURNÉE

Depuis nombre d'années, le Canada suit avec intérêt les travaux importants dirigés par le Conseil de l'Europe. L'un des objectifs stratégiques importants du Plan d'action pour les langues officielles du Canada publié par le gouvernement fédéral en 2003, et intitulé *Le prochain acte : un nouvel élan pour la dualité linguistique canadienne*, visait à doubler le nombre de jeunes effectivement bilingues au Canada. Le concept de définition ou de d'élaboration d'un outil de suivi des compétences en langue seconde (en parallèle avec l'outil de recensement national) a constitué le pivot des initiatives liées à ce plan d'action ainsi que du plan stratégique ultérieur, intitulé *Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne 2008-2013*.

En 2005, lors de la publication du *Plan 2013 – Stratégies pour une approche nationale de l'enseignement d'une langue seconde*, Sally Rehorick et son équipe ont formulé cette recommandation fondamentale :

Mettre en place un système de « pistage » relié au rendement scolaire afin d'évaluer les effets des améliorations apportées aux programmes de FLS. Ce système de pistage parallèle fournira des données plus fiables et plus fidèles que celles du recensement. Il nécessitera l'évaluation de la maîtrise de la langue seconde atteinte par les diplômés des programmes existants de FLS à partir d'un test

national normalisé le plus tôt possible et, par la suite, tous les quatre ou cinq ans (p. 31).

Bien qu'il ne recommande pas explicitement l'adoption du CECR comme fondement de ce système de suivi, le rapport fait plusieurs fois référence aux travaux accomplis par le Conseil de l'Europe, les qualifiant de point de départ valable pour le Canada.

En 2006, dans le cadre d'un projet virtuel de recherche en résidence (financé par Patrimoine canadien et par le CRSH), Larry Vandergrift a recommandé que les provinces et les territoires explorent la faisabilité de l'adoption du CECR comme structure d'enseignement des langues officielles au Canada.

À l'instar de l'ACPLS, Sally Rehorick et Larry Vandergrift, entre autres, ont joué un rôle déterminant dans la promotion du CECR comme outil pratique d'enseignement des langues officielles au Canada. À titre d'exemple, Sally Rehorick a pris part, en tant qu'observatrice canadienne, à un projet du Conseil de l'Europe sur la mise en œuvre du portfolio européen des langues sur une période de quatre ans. Par la suite, elle a coanimé, avec le Conseil des écoles publiques d'Edmonton, un atelier national au sujet des portfolios linguistiques fondés sur le CECR du 12 au 14 octobre 2005, à Edmonton (Alberta). En mars 2006, l'ACPLS a accepté d'adopter et de coordonner un projet à l'échelle nationale. La première phase, qui a consisté en une série d'ateliers régionaux de sensibilisation, a été suivie d'une proposition de mise en œuvre pluriannuelle. La troisième phase a porté sur la création d'une section majeure sur les ressources du CECR, hébergée par le site Web de l'ACPLS.

En septembre 2006, le Comité consultatif des sous-ministres de l'éducation (CCSME) a constitué un groupe de travail (Ontario, Colombie-Britannique, Alberta, Nouvelle-Écosse, Île-du-Prince-Édouard et Nouveau-Brunswick), en vue de définir les étapes du développement d'un cadre commun de référence pour l'apprentissage des langues. En octobre 2008, le comité a recommandé de « recourir au Cadre européen commun de référence pour les langues : apprendre, enseigner, évaluer (CECR) dans le contexte canadien, comme cadre de référence du Conseil des ministres de l'Éducation du Canada (CMEC), ainsi qu'à des initiatives, à des projets et à des programmes juridictionnels ayant trait aux langues secondes ou additionnelles, s'il y a lieu. »

Depuis 2008, le CMEC publie un guide à l'intention des décideurs et des concepteurs de programmes d'études (CMEC, 2010). Des organismes nationaux,

dont l'ACPLS, ont consacré une somme de temps et de ressources considérable à la promotion et au développement d'activités fondées sur le CECR dans tout le Canada. Le CECR a bénéficié d'une visibilité et d'un intérêt accrus. D'un point de vue anecdotique et, dans certains cas, grâce à des rapports officiels et à la présentation de conférences, des professeurs de langues ont entendu parler de l'exécution de projets pilotes dans plusieurs coins du pays. De toute évidence, les contribuables ont grandement financé les activités liées au CECR. Cependant, on a constaté l'absence de coordination et de partage de ces initiatives dans le contexte pancanadien. En conséquence, la réunion des parties prenantes tenue le 11 mars 2011 a constitué un événement opportun et stratégique, puisque l'échéance de 2013 se rapproche et que le Canada poursuit ses efforts en vue d'améliorer l'enseignement des langues officielles.

PARTICIPANTS

Après avoir obtenu la confirmation du financement de Patrimoine canadien, l'ACPLS a transmis, en janvier 2011, des invitations aux principaux groupes des parties prenantes du Canada, y compris, mais de façon non limitative : les ministères et les organismes du gouvernement fédéral, les organismes nationaux, les ministères de l'Éducation, les commissions scolaires et les écoles, les enseignants, les parents, les universités, les chercheurs et le milieu des affaires. Le 11 mars 2011, sélectionné comme date de tenue de la réunion, coïncidait avec une rencontre entre des représentants des ministères provinciaux et territoriaux ainsi que des dirigeants de Patrimoine canadien. Cette date a facilité la participation de ce groupe des parties prenantes clé, tout en réduisant les frais de déplacement. Quarante-six personnes ont accepté l'invitation et pris part à l'événement. Chaque groupe des parties prenantes clé était représenté par une personne, au minimum. Pourtant, il s'est révélé impossible, voire infaisable, d'assurer la participation d'une liste exhaustive d'intéressés. En conséquence, les conclusions tirées ce jour-là se limitent à l'apport que ces 46 personnes ont pu fournir. Une liste des participants et de leurs coordonnées figure à l'Annexe A2.

APERÇU DE L'ÉVÉNEMENT

S'inspirant des principes du Forum ouvert (<http://www.openspaceworld.org/>), les organisateurs de l'événement ont opté pour une série d'activités semi-structurées en groupes au cours d'une même journée. Les participants ont travaillé, débattu et dialogué en groupes. Ils ont contribué à établir les priorités liées à l'instauration

future du CECR. On a encouragé les participants à diriger leur apprentissage et leurs travaux selon leur bon jugement. En outre, ils étaient libres d'établir des réseaux informels avec leurs collègues au cours de la journée.

Après une brève séance plénière conçue pour stimuler la réflexion et provoquer les réactions, les participants se sont consacrés à faire le bilan de l'instauration et des usages du CECR dans chaque ressort territorial. On a demandé aux participants de se pencher sur les quatre domaines suivants : mise à l'essai et calibrage du portfolio de l'apprenant, intégration du CECR au programme d'études, enseignants et connaissance du CECR, et utilisation des portfolios. De plus, on a suggéré aux participants de citer des travaux de recherche liés à chaque sous-thème. Enfin, on a invité les participants à identifier d'autres domaines thématiques pertinents, le cas échéant.

La deuxième phase de l'événement impliquait l'identification de facteurs qui facilitent et entravent le développement et le progrès du CECR. On a demandé aux participants de proposer des solutions aux obstacles identifiés.

Lors de la troisième phase de l'événement, on a suggéré aux participants de définir les principaux catalyseurs ayant facilité l'instauration du CECR, de même que les obstacles les plus importants et les solutions les plus efficaces à ces difficultés, selon leur point de vue. En outre, on a suggéré aux participants de circuler dans la salle afin d'identifier les priorités d'instauration future du CECR. Ensuite, on leur a demandé de retourner aux grands tableaux de papier remplis lors de la phase du bilan, d'énumérer les activités en cours au pays, puis de sélectionner celles qu'il faudrait poursuivre et prioriser à l'avenir.

L'événement s'est conclu par une plénière ayant donné lieu à des discussions sur d'autres thèmes (enseignement postsecondaire, formation des enseignants, secteurs autres que l'éducation) et à l'identification de mesures liées à ces nouveaux thèmes. Le groupe a également débattu de la nécessité et de la faisabilité d'une coordination pancanadienne des activités liées au CECR, en vue de faciliter l'échange, l'apprentissage et le réseautage dans tout le pays.

Les membres du conseil d'administration et du personnel de l'ACPLS ont pris des notes détaillées sur chaque segment de l'événement. Ils ont conservé et transcrit les notes inscrites à chaque tableau de papier. Afin de préparer le présent rapport, l'animateur a réalisé la synthèse et l'analyse thématique de ces données. De plus, il

a fourni un aperçu des conclusions tirées de l'événement lors du congrès national de l'ACPLS (Langues sans frontières), tenu à Montréal en avril 2011. Ce congrès a permis de recueillir des renseignements complémentaires sur l'instauration du CECR, et qui figurent d'ailleurs au présent rapport. Une copie de l'ordre du jour de l'événement figure à l'Annexe A1.

RÉSULTATS

Engagement de parties prenantes participantes envers le CECR

Bien qu'on n'ait pas interrogé directement les participants sur leur engagement à maintenir les activités fondées sur le CECR, le taux de participation, qu'il s'agisse de l'apport des participants aux discussions ou du ton général de la journée, en passant par les notes recueillies à cette occasion, démontre clairement l'engagement (à différents niveaux, de l'aveu général, quoi qu'il soit difficile à mesurer) des participants à poursuivre le dialogue et la mise en œuvre des activités liées au CECR dans chaque province et territoire.

Faire le bilan : que s'est-il passé jusqu'à maintenant?

Enseignants et administrateurs de la maternelle à la fin du secondaire

Les données révèlent assez clairement que la connaissance du CECR et son application par les enseignants se situe au stade émergent dans la quasi-totalité du pays. Certains participants ont mentionné que les nouveaux enseignants semblent faire preuve d'une meilleure connaissance et d'une plus grande ouverture à l'égard du CECR, probablement en raison du recours, dans une certaine mesure, au *Portfolio canadien des langues pour enseignants* (PCLE) dans le cadre des programmes de formation préalable des enseignants. (Pour obtenir plus de détails sur la formation préalable des enseignants, veuillez vous reporter aux thèmes additionnels plus loin dans le présent rapport.) Des enseignants en exercice se sont consacrés à l'harmonisation du CECR et à son intégration au programme d'études, relativement à des tests comme celui du DELF et au portfolio de l'apprenant. À l'heure actuelle, non seulement des professeurs de langues officielles adoptent-ils le CECR, mais aussi des professeurs de langues internationales et autochtones exerçant dans certaines juridictions (Colombie-Britannique, Alberta, Manitoba et Ontario, p. ex.). Un ressort territorial (Île-du-Prince-Édouard) a mentionné avoir dispensé une séance d'information de base à l'intention des administrateurs scolaires. En outre, des participants du Nouveau-Brunswick ont signalé qu'on

élaborait actuellement un guide d'orientation sur le CECR pour les enseignants. Les données ne font aucune mention de recherche sur la connaissance du CECR et son application chez les enseignants, ni sur des notions connexes. Lorsque les participants ont fait rapport de la situation de leur ressort territorial, ils ont cité les questions ou les enjeux suivants de façon répétée :

- Les enseignants doivent recevoir une meilleure formation, mais le nombre de formateurs est insuffisant. En effet, les coordonnateurs (s'il en existe) sont rares et éloignés les uns des autres; ils occupent un emploi trop prenant et manquent de temps.
- Les enseignants doivent apprendre à connaître le CECR en l'appliquant, et non parce que le programme d'enseignement leur dicte de le faire. Lorsqu'un ministère impose une mesure nouvelle et complexe, comme le CECR, en adoptant une démarche descendante, le niveau d'anxiété augmente chez les enseignants.
- On craint que le CECR ne soit perçu principalement comme un outil d'évaluation, et non comme un moyen de promouvoir un apprentissage autonome et continu. De toute évidence, toutefois, le CECR semble mieux connu dans les régions où l'on a entrepris des projets pilotes liés au DELF.
- Dans nombre de juridiction, le CECR est en voie d'harmonisation et d'intégration au programme d'études, mais cette tâche n'est pas achevée. On croit que les enseignants l'appliqueront davantage en cours d'exercice, une fois son harmonisation terminée. Les consultants et les coordonnateurs linguistiques manifestent de l'enthousiasme à l'égard du CECR, même s'ils en prennent eux aussi connaissance, à l'heure actuelle. Il se peut qu'ils ne soient pas tout à fait prêts à exercer les fonctions de spécialistes du CECR au sein de leur ressort territorial.
- Les documents et les outils créés pour faciliter l'instauration du CECR devraient être accessibles aux parents.

Intégration du CECR au programme d'enseignement de la maternelle à la fin du secondaire

Les juridictions du Canada semblent avoir franchi différents stades d'acceptation et d'intégration du CECR au programme d'enseignement des langues de la maternelle au secondaire. Selon toute apparence, le Conseil atlantique des ministres de l'Éducation et de la Formation est le seul organisme multiprovincial dont les membres collaborent à harmoniser leur programme d'enseignement avec le CECR,

à élaborer des documents d'orientation pour les enseignants et les administrateurs, à créer des unités pilotes pour les enseignants et à tirer des leçons les uns des autres, en ce qui a trait à l'instauration de tests fondés sur le CECR. Lors du congrès Langues sans frontières, il est devenu évident que le nouveau cadre du programme d'enseignement du FLS de l'Atlantique permettrait d'unifier les programmes de FLS et d'harmoniser les méthodes actuelles d'alphabetisation en FLS avec le CECR. Ce document insistera sur les compétences linguistiques de l'ensemble des apprenants en FLS. Il portera sur leurs tâches de communication et leurs possibilités d'action dans la langue cible. De plus, le document sur ce cadre englobera les étudiants francophones en ALS du Nouveau-Brunswick. Des objectifs de compétences figureront aussi au document, en fonction du programme et du niveau. Les résultats d'importants travaux en cours devraient être dévoilés aux enseignants à la fin de 2011. Par ailleurs, la Colombie-Britannique a réalisé des progrès considérables afin d'harmoniser le CECR ou de l'intégrer à un nouveau programme d'enseignement des langues. Elle a également piloté la publication de documents sur le nouveau programme d'études. Bien que les réactions se soient révélées positives en général, la province a décidé de retarder la mise en œuvre de son programme pour mieux faire comprendre certains enjeux, dont l'état de préparation des enseignants, l'harmonisation adéquate avec le niveau des résultats et le DELF. L'Ontario s'apprête à lancer un nouveau programme d'enseignement du FLS. Diffusée dans le secteur à des fins de rétroaction, la version préliminaire de ce programme a mis le CECR en valeur à un certain degré. La Saskatchewan et le Nunavut ont mentionné qu'ils avaient entrepris l'examen du CECR et son harmonisation avec leur programme d'études, bien que ces tâches progressent lentement. Les représentants de l'Alberta, du Manitoba, du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest ont exprimé le plus de réserve concernant l'instauration à grande échelle du CECR. En Alberta, aucune révision du programme d'enseignement des langues secondes n'est planifiée d'ici à quatre ou cinq ans. Si l'on révisait ce programme d'études, on pourrait accorder plus d'attention à l'harmonisation avec des thèmes comme la littératie, la numératie et la citoyenneté, plutôt que le CECR. Le représentant ministériel de l'Alberta a précisé que les divisions scolaires auraient le choix d'harmoniser leur enseignement des langues avec le CECR ou non. De plus, ce représentant a souligné que le programme d'enseignement du français langue maternelle fait actuellement l'objet d'une révision et qu'on prévoit l'harmoniser avec une version modifiée du CECR. Durant les activités de consultation, le Québec n'a présenté aucune donnée. Lors du congrès Langues sans frontières, toutefois, Wally Lazaruk a mentionné que le ministère de l'Éducation du Québec s'oppose à l'utilisation et à l'instauration des outils fondés sur le CECR.

Outre le bilan des étapes d'intégration du CECR aux programmes provinciaux et territoriaux d'enseignement des langues, les thèmes suivants ont émergé :

- Il faut déployer des efforts pour assurer l'adoption du CECR par les enseignants. Des participants ont déclaré que les enseignants devront prendre conscience de la valeur ajoutée par le CECR avant de modifier leur pratique.
- On a également soulevé des questions sur l'intégration du CECR à d'autres programmes d'enseignement des langues.

Portfolio de l'apprenant : Trois juridictions (un total de six provinces) ont mentionné recourir au portfolio de l'apprenant fondé sur le CECR : l'Alberta (conseil des écoles publiques d'Edmonton et l'Institute for Innovation in Second Language Education d'Edmonton); le Conseil atlantique des ministres de l'Éducation et de la Formation; le conseil scolaire de Thames Valley, en Ontario (en collaboration avec l'Université de Western Ontario).

En Alberta, le ministère de l'Éducation n'intervient pas dans la mise en œuvre d'activités fondées sur le CECR, puisque les initiatives linguistiques comme le CECR sont décentralisées à la faveur des divisions scolaires de la province.

Néanmoins, le Conseil des écoles publiques d'Edmonton et l'Institute for Innovation in Second Language Education d'Edmonton ont élaboré conjointement un portfolio de l'apprenant fondé sur le CECR (adaptation des portfolios diffusés en ligne par l'intermédiaire du Conseil de l'Europe) et passablement spécifique à Edmonton. Le terme « européen » n'est employé d'aucune manière dans le titre ni dans la description du portfolio afin d'éviter la résistance de certains groupes, en particulier ceux ayant un lien avec les langues autochtones. Outre le FLS, il existe des portfolios de l'apprenant pour plusieurs programmes d'enseignement des langues, dont l'espagnol, le chinois et le langage gestuel américain.

Le Conseil atlantique des ministres de l'Éducation et de la Formation (CAMEF) se consacre à un projet concerté sur le CECR depuis deux ans. En plus de contribuer à l'harmonisation des objectifs des programmes d'enseignement du FLS et de l'ALS de l'Atlantique avec le CECR, le projet vise à créer un passeport de l'apprenant qui serait diffusé en ligne. Présentement, le CAMEF collabore avec une entreprise canadienne (Career Cruising - <http://www.careercruising.com>) qui propose un compte à tous les apprenants d'âge scolaire. Le portfolio linguistique s'ajouterait simplement à ce compte. Des représentants de l'Atlantique ont précisé que d'autres juridictions pourraient adhérer à cette initiative, moyennant certains frais.

Paula Kristmanson, Ph. D., affiliée à l'Institut de recherche en langues secondes du Canada, à l'Université du Nouveau-Brunswick, collabore avec un groupe d'enseignants du FLS au secondaire dans la région de Fredericton, afin d'instaurer un portfolio-passeport de l'apprenant créé à l'échelle locale. Ce groupe a créé des exemplaires de référence, des extraits de DVD filmés en classe et du matériel documentaire. Avec un peu de chance, ils seront bientôt disponibles sur le site Web de l'Institut de recherche en langues secondes du Canada (<http://www.unbf.ca/L2/>).

Outre le bilan de l'utilisation des portfolios de l'apprenant fondés sur le CECR, les enjeux et les thèmes suivants ont émergé du débat :

- La langue d'élaboration des éléments du portfolio a suscité des discussions animées. Est-il possible, pour les apprenants des degrés inférieurs, de s'auto-évaluer dans la langue cible?
- Des participants ont insisté sur l'avantage et l'importance des énoncés dynamiques, qui permettent à notre paradigme de passer d'un modèle de déficience à un modèle positif de compétence, afin d'évaluer les progrès accomplis par les étudiants d'une langue complémentaire.
- Les participants ont discuté de la complexité et de l'importance d'éloigner le système scolaire, ainsi que les parents, d'un modèle d'évaluation axé sur les pourcentages de catégories, afin qu'ils puissent réfléchir à un modèle de maîtrise ou de compétence linguistique. Des parents ayant pris part à la réunion ont clairement indiqué que les parents veulent connaître les possibilités réelles de leurs enfants quant à l'apprentissage d'une langue complémentaire. À ce titre, le portfolio-passeport de l'apprenant peut s'avérer utile aux parents et à leurs enfants.

Tests fondés sur le CECR : Les participants ont discuté et débattu du recours aux tests fondés sur le CECR avec beaucoup d'enthousiasme et de passion. On peut affirmer sans hésitation que le sous-thème de l'administration des tests a attiré le plus attention et suscité le plus d'intérêt chez les participants, lors des activités d'élaboration du bilan. Trois tests fondés sur le CECR ont fait l'objet de discussions (TCF – test de compétence en français; DELF – diplôme d'études en langue française; DELE – diploma de español como lengua extranjera). Les données ont clairement révélé que le DELF constitue le test fondé sur le CECR qui jouit de la plus grande popularité au Canada. En fait, la plupart des juridictions représentées à la réunion des parties prenantes se consacrent à l'instauration ou à l'essai pilote du DELF. La majorité des autres juridictions envisagent d'entreprendre un essai

pilote du DELF, ou en examinent les avantages et les inconvénients. La Nouvelle-Écosse et le Conseil des écoles publiques d'Edmonton semblent se positionner comme les chefs de file de l'instauration du DELF. Par exemple, en Nouvelle-Écosse, en ce moment, un nombre continuellement croissant d'élèves de fin de secondaire inscrits dans tous les programmes de français langue seconde offerts dans la province et représentant toutes les commissions scolaires anglophones se voient offrir l'occasion de passer l'examen du DELF scolaire au niveau de leur choix. Lors du congrès Langues sans frontières tenu à Montréal, Wally Lazaruk a présenté un rapport sur l'état de l'instauration du DELF dans plusieurs régions du Canada. Une copie du document tiré de cette séance figure dans l'annexe. Très peu de recherches semblent avoir contribué à une meilleure compréhension de la mise en œuvre du DELF. D'ailleurs, on a fait mention d'une seule étude à ce sujet. La division d'assurance de la qualité du conseil scolaire du district d'Ottawa-Carleton (2010) a terminé l'étude d'un projet pilote réalisé dans ce ressort territorial, où 84 étudiants du programme d'enseignement fondamental, du programme d'enseignement élargi et du programme d'immersion en langue française ont franchi différents niveaux du DELF. Certaines universités (départements de français et programmes de formation des enseignants) administrent le TCF à l'heure actuelle. Joe Dicks, Ph. D. et ses collègues de l'Université du Nouveau-Brunswick ont mené une étude à petite échelle (Dicks et coll., 2009) afin d'analyser l'application du TCF à la formation préalable des enseignants. De plus, ils réalisent actuellement des travaux de recherche sur l'expérimentation du DELF ainsi que d'autres activités liées au CECR (passeport et communauté professionnelle d'apprentissage, p. ex.).

Outre le bilan de l'instauration des tests fondés sur le CECR, les enjeux et les thèmes suivants ont émergé de la discussion sur l'administration des tests :

- Des participants ont souligné les avantages suivants quant au DELF et à d'autres tests fondés sur le CECR : il s'agit d'un titre de compétence reconnu internationalement; le Canada dispose maintenant d'un point de référence commun relativement à la maîtrise des langues, aspect considéré comme une première pour le pays.
- Il existe déjà d'autres tests au Canada, ainsi qu'un désir de les calibrer en fonction du CECR (examens provinciaux à Terre-Neuve, en Colombie-Britannique, en Alberta et en Ontario; entrevue sur la maîtrise de la langue orale au Nouveau-Brunswick, p. ex.). Le calibrage de ces tests en fonction du CECR et du DELF se révèle une tâche complexe et coûteuse. Il exige

l'exécution d'une recherche consciencieuse et systématique par des experts en recherche et en évaluation.

- Le fait que le DELF et le TCF ne soient pas canadiens (c'est-à-dire trop européens) suscite des préoccupations. L'ACPI et d'autres organismes ont communiqué avec les concepteurs du DELF (Centre international d'études pédagogiques – ou CIEP – en France) pour leur demander de participer à l'élaboration d'un test, et ainsi veiller à refléter la diversité de la francophonie dans le cadre des tests fondés sur le CECR. L'information obtenue lors du congrès Langues sans frontières, à Montréal, indique que le CIEP s'est montré ouvert à apporter ces modifications au DELF.
- Des participants craignaient qu'on intègre le DELF et le TCF sans se préoccuper du cadre, ni des principes fondamentaux de l'apprentissage autonome du Conseil de l'Europe, ni du portfolio de l'apprenant, et sans favoriser leur adoption adéquate par les enseignants actifs (qui administreraient un test pour les seuls fins d'administrer un test, p. ex.). De nombreux participants ont recommandé qu'on instaure les tests fondés sur le CECR en parallèle avec les portfolios de l'apprenant et de l'enseignant, et qu'on prête attention aux effets de saut arrière que ces tests pourraient produire sur les stratégies d'enseignement. En outre, plusieurs participants redoutaient que l'enseignement ne s'adapte aux tests fondés sur le CECR, comme conséquence potentielle de la grande attention qui leur serait accordée.
- Les coûts et la logistique de l'administration des tests ont également fait l'objet d'une discussion.

Thèmes additionnels : le point sur les autres activités

Enseignement postsecondaire : Des participants ont mentionné qu'il faut instaurer le CECR au-delà du contexte de la maternelle au secondaire, notamment au niveau postsecondaire. Bien qu'une poignée de représentants du milieu de l'enseignement postsecondaire aient pris part à l'événement, ils ont fait mention des activités suivantes :

- Plusieurs programmes de formation préalable des enseignants de FLS ont fait l'essai pilote du *Portfolio canadien des langues pour enseignants* (PCLE) de l'ACPLS. Cette intégration du PCLE fondé sur le CECR permet aux nouveaux enseignants de se familiariser avec le CECR et le potentiel du

portfolio de l'apprenant. L'ACPLS a mentionné qu'on pourrait commander la version révisée du PCLE à compter du mai 2011.

- Des responsables de certains programmes de formation (préalable et en cours d'exercice) des enseignants ont déclaré faire l'expérience du test de compétence en français ou du DELF aux fins d'admission à un programme (UNB ou Université d'Ottawa, p. ex.). Des participants ont mentionné qu'à l'heure actuelle, des départements de français ou de langues vivantes se familiarisent avec le CECR et les tests fondés sur le CECR dans différentes langues (Université Acadia de la Nouvelle-Écosse, p. ex.).
- Jean-Gilles Pelletier, du CMEC, a indiqué que le programme Explore prépare un outil d'auto-évaluation en ligne fondé sur le CECR, que les participants utiliseront avant et après ce programme.

Reconnaissance et adoption hors du secteur de l'éducation : Très peu de participants provenaient d'un secteur autre que celui de l'éducation, mais ils ont présenté des rapports notables sur des initiatives encourageantes.

- Vu la nécessité grandissante de recruter des employés bilingues dans les régions Chaudière-Appalaches et de la capitale nationale, la Chambre de commerce de Québec mène une étude pour identifier les procédures et les outils employés, ainsi que les compétences évaluées dans le but d'élaborer un outil de calibrage conforme au Cadre européen commun de référence pour les langues. L'étude permettra aux entreprises de mieux évaluer les compétences linguistiques (en évitant la surévaluation et la sous-évaluation). Par conséquent, elle favorisera la réussite des entreprises qui, dans ces régions, cherchent à embaucher des employés qualifiés et possédant les compétences linguistiques nécessaires.
- En guise de suivi de son étude intitulée *Deux langues, tout un monde de possibilités : l'apprentissage en langue seconde dans les universités canadiennes* (2009), qui portait sur l'enseignement postsecondaire dans les langues officielles, Graham Fraser, commissaire aux langues officielles et son bureau ont rencontré des représentants de la Commission de la fonction publique (CFP) du Canada pour discuter de la possibilité d'élaborer un cadre de maîtrise linguistique, dont le Cadre européen commun de référence pour les langues, afin d'établir des équivalences entre les examens de la fonction publique et ceux administrés par les universités.
- Au gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador, la division provinciale de la fonction publique, qui se charge de la formation linguistique, a tenu

récemment une activité d'un jour sur place afin de mieux informer les participants sur le CECR et ses outils connexes. Ce groupe envisage d'instaurer un portfolio de l'apprenant et, éventuellement, un test fondé sur le CECR.

- Lors des Jeux Olympiques de Vancouver, Sally Rehorick a assumé la responsabilité des bénévoles affectés aux services linguistiques. Avec son équipe, elle a utilisé une version modifiée de la grille d'auto-évaluation globale du CECR pour faire passer la taille d'un groupe de 1 200 bénévoles potentiels à une liste restreinte de 200 bénévoles, finalement sélectionnés grâce à un test complémentaire de maîtrise de la langue (Institut canadien du service extérieur – ICSE – du ministère des Affaires étrangères du Canada) et selon des critères additionnels, dont une expérience sportive, la connaissance du protocole olympique, la disponibilité et la capacité de mémorisation. Un projet de recherche a permis d'examiner la corrélation entre les résultats de l'auto-évaluation fondée sur l'outil du CECR et le test de l'ICSE. Cette recherche a révélé des corrélations significatives et positives, mais faibles. Sally Rehorick propose d'approfondir ces travaux pour analyser la validité et la fiabilité des outils d'auto-évaluation fondés sur le CECR.

FACTEURS FACILITANT ET ENTRAVANT LE DÉVELOPPEMENT ET LE PROGRÈS DU CECR

Lors de la deuxième phase de la réunion des parties prenantes, on a invité les participants à définir les facteurs ayant facilité et entravé le progrès et le développement des activités liées au CECR dans leur ressort territorial. Par la suite, à l'aide de points multicolores qui visaient à indiquer l'importance de ces facteurs, les participants ont tenté d'identifier les facteurs les plus significatifs. Il importe de souligner que cet exercice a connu un succès mitigé. Par conséquent, on devrait tenir compte du classement des facteurs en faisant preuve de réserve. Néanmoins, en analysant les données, l'animateur a pu constater la fréquence de facteurs similaires qui peuvent être également considérés comme un indicateur d'importance.

Facteurs habilitants

Flexibilité, neutralité, langue et vision communes : La flexibilité et la neutralité relative du CECR, en tant que cadre et outil pouvant s'adapter à de nombreux contextes dans plusieurs langues, ont suscité le plus grand enthousiasme chez les participants. Le CECR propose une langue et une vision communes quant au dialogue sur la maîtrise de la langue au Canada. Bien que les notes prises durant la réunion n'en fassent pas mention comme tel, il existe de toute évidence des champions du CECR, qui contribuent à créer une synergie et une vision d'action commune dans certaines régions. Les citations suivantes expriment avec cohérence les sentiments liés à ce facteur habilitant :

« Maintenant, nous partageons le même but précis. »

« Il est important de savoir "ce que CELA signifie" : maintenant, nous disposons d'un moyen pour situer l'élève. Situer l'élève au centre de la discussion. Maintenant, nous pouvons nous entendre sur les bases. »

« Il est utile que d'autres régions aient une vision commune et se concentrent sur les mêmes priorités. »

Moment opportun de repenser l'apprentissage, l'enseignement et l'évaluation : Bon nombre de participants ont également convenu de l'opportunité du moment. L'enseignement de la maternelle à la fin du secondaire évolue. De plus, on a tendance à affirmer qu'il est nécessaire d'opérer un changement positif, et que le CECR constitue un moyen de contribuer à percevoir positivement les progrès de l'apprenant. Dans tout le pays, des discussions sur les compétences du XXI^e siècle créent une occasion de repenser nos processus d'apprentissage, nos méthodes d'enseignement et les compétences visées pour l'apprenant. Le CECR crée un vocabulaire commun qui décrit les compétences accessibles et souhaitables pour l'apprenant d'une langue.

Facteurs habilitants externes : Tous les groupes ont fait référence à des facteurs externes ayant facilité les travaux sur le CECR. Certains participants ont cité la décision du CMEC comme un motif ayant incité à aller de l'avant, malgré le caractère limité des actions depuis la prise de cette décision. Patrimoine canadien a été qualifié de facteur habilitant, puisqu'il a encouragé les juridictions, en particulier, à établir un lien entre leur plan d'action et les activités découlant du CECR, afin qu'on accorde du financement et du temps à des activités spécifiques au CECR dans les provinces et les territoires.

Organismes nationaux : L'intervention d'organismes nationaux comme l'ACPLS, l'ACPI et les CPF constitue un facteur habilitant. Des participants ont mentionné que le travail important de ces organismes contribuait à promouvoir le CECR, en plus de préparer les enseignants et les parents à comprendre et percevoir le potentiel des activités liées au CECR.

Adoption hors du secteur de l'éducation : La participation d'autres secteurs que celui de l'éducation s'est révélée restreinte, mais forte. Un grand nombre de participants ont convenu du fait qu'un mouvement de reconnaissance et d'adoption hors du secteur de l'éducation (secteurs des affaires et de l'industrie, autres secteurs gouvernementaux et autres professions) contribuerait grandement à convaincre les enseignants, les administrateurs, les politiciens, les parents et les apprenants de l'importance du CECR et du passeport, par exemple. En matière d'adoption externe, il ne faut pas sous-estimer l'importance d'une reconnaissance internationale de la création et de la validation du CECR.

Facteurs entravant le développement et le progrès

Absence de vision, d'adoption et de coordination pancanadiennes : De nombreux participants ont insisté sur la complexité inhérente à la création d'une vision pancanadienne, puisque l'éducation constitue une responsabilité provinciale au Canada. Plusieurs participants considéraient cette complexité comme le plus grand obstacle à l'adoption d'une vision collective et à la mise en œuvre commune d'activités fondées sur le CECR dans l'ensemble du Canada. Cette absence de vision pancanadienne, qui résulte également des différences importantes qui caractérisent la réalisation des activités liées au CECR d'un océan à l'autre, est perçue comme un manque de cohésion. Étant donné l'absence de coordination et de communication pancanadiennes, bon nombre des juridictions consacrent des sommes de temps et d'argent considérables à réinventer la roue.

Barrières du système d'éducation de la maternelle à la fin du secondaire : L'organisation du système d'éducation de la maternelle au secondaire, axé sur les années d'étude, a fait l'objet de grandes discussions. En effet, ce système se limite à évaluer et à classer les élèves selon l'atteinte des objectifs d'apprentissage spécifiques à chaque année d'études. L'adoption du CECR permettrait d'effectuer une transition vers l'évaluation et la communication fondées sur les compétences, de même que les principes de l'apprentissage autonome. Cependant, les parents, les enseignants, les administrateurs et les apprenants ne sont pas tous préparés à ce changement de paradigme en enseignement des langues (ou quant à plusieurs

aspects de cet enseignement, dans le présent cas). En outre, des participants ont exprimé la difficulté de modifier ou de remplacer les outils existants (tests linguistiques, p. ex.), qui sont bien établis, et dont le niveau d'instauration et d'adoption actuel a nécessité des sommes considérables de temps et d'argent.

Adoption par les enseignants : Dans le secteur de l'éducation, le changement exige du temps. Selon la tendance actuelle, les enseignants sont surchargés par des changements fréquents, sans pouvoir s'y préparer adéquatement ni trouver le temps de les assimiler. Comme un participant l'a clairement indiqué, « les enseignants doivent percevoir la valeur ajoutée pour faire ce changement de paradigme ». De nombreux participants ont souligné le travail important des associations linguistiques à l'échelle nationale, provinciale et territoriale, puisqu'elles permettent aux enseignants de se perfectionner, tout en acquérant une compréhension des outils liés au CECR. Les participants ont précisé qu'il fallait consacrer du temps, des ressources et une expertise au CECR, et qu'un changement immédiat serait irréaliste.

Établissement de liens avec d'autres secteurs que celui de l'éducation : Certains participants ont reconnu l'importance, mais aussi la complexité de promouvoir les outils liés au CECR dans des secteurs comme ceux des affaires, ainsi que dans d'autres organismes gouvernementaux. Quelles seront les méthodes et qui seront les acteurs de cette promotion? On a cité spécifiquement la Commission de la fonction publique (CFP) en exemple. Les outils liés au CECR pourront-ils s'harmoniser avec le test linguistique de la CFP?

Absence de financement et expertise et temps limités : Des ressources considérables en argent, en temps et en expertise sont nécessaires à la mise en œuvre des activités fondées sur le CECR. Les fonds sont toujours limités, et même davantage au sein des conseils scolaires, où le budget d'enseignement des langues officielles ne franchit pas toujours les premières lignes du FLS, ni de l'ALS. Qui plus est, le CECR ne s'inscrit pas dans la vision de certains hauts dirigeants ministériels. Dans ces juridictions, par conséquent, le financement n'est pas toujours disponible et peut s'avérer limité, voire insuffisant.

Nature du cadre : Un nombre restreint de participants ont déploré l'absence d'une version canadienne des outils fondés sur le CECR. Des participants ont mentionné que certaines personnes parvenaient difficilement à comprendre comment le CECR, conçu pour l'apprentissage des langues par l'adulte, à l'origine, se révélerait utile dans le contexte de la maternelle à la 12^e année. D'autres participants ont laissé

entendre qu'il est difficile de réaliser des activités fondées sur le CECR pour les enseignants qui possèdent une connaissance limitée de la langue cible.

SOLUTIONS ET ACTIONS FUTURES

Dans cette section, l'animateur formule des recommandations d'actions futures en s'appuyant sur une analyse des données, en particulier sur les solutions proposées par les participants à chacun des obstacles mentionnés ci-dessus. Premièrement, l'animateur présente quatre recommandations globales et déterminantes. Deuxièmement, il propose des priorités d'action future liées aux sous-thèmes de la première partie du présent rapport (enseignants et administrateurs de la maternelle au secondaire, intégration au programme d'études, portfolio de l'apprenant, tests fondés sur le CECR, initiatives postsecondaires, liens établis à l'extérieur du système d'éducation). Ces recommandations correspondent aux possibilités de solutions que les participants ont proposées aux principales difficultés définies lors de la réunion des parties prenantes.

Quatre recommandations déterminantes

- 1) Tout au long de la réunion des parties prenantes, une recommandation déterminante d'action future a clairement émergé des notes détaillées prises lors des discussions en petits groupes¹. L'existence de possibilités régulières ou d'un lieu de consultation et d'échange pancanadiens améliorerait et faciliterait grandement la mise en œuvre commune d'activités fondées sur le CECR. Ces activités d'échange et de consultation permettraient d'éviter le dédoublement inutile des efforts. De plus, les juridictions qui ont accompli des progrès considérables quant à l'instauration du CECR pourraient guider ceux qui en sont aux premières étapes de cette démarche. Plusieurs commentaires extraits des notes consignées font référence à la coordination de cette possibilité de consultation et d'échange pancanadiens par un organisme national, dont l'ACPLS. Un nombre restreint de participants se sont fortement prononcés en faveur de la création d'un mécanisme officiel d'échange et de consultation, dont une *table de concertation* semblable à celles existant au sein des minorités francophones. Le réseau d'enseignement du FLS, le site Web du CMEC ou un autre portail permettrait de diffuser les activités extérieures. Au congrès Langues sans frontières, de nombreux

¹ Il n'en était pas nécessairement ainsi à la fin de la journée. Les participants, qui semblaient fatigués, ont hésité sur la façon de conclure l'assemblée et de faire progresser l'instauration du CECR.

participants ont fait allusion aux avantages significatifs et à l'importance de la coordination des activités fondées sur le CECR dans plusieurs langues, conformément aux principes du plurilinguisme ayant constitué les fondements des travaux du Conseil de l'Europe. Il serait à la fois malheureux et antiprogressiste que le Canada centre uniquement cette coordination sur deux langues.

- 2) L'instauration multiniveau des activités liées au CECR souffre d'une absence criante de recherche, qui devrait constituer une priorité pour les chercheurs universitaires, les ministères de l'Éducation et les divisions scolaires. Le Conseil de l'Europe a prévu des études rigoureuses sur la plupart des étapes de l'instauration du CECR en Europe. Le Canada doit suivre cet exemple. Au Canada, nombre de décisions d'instauration du CECR ne reposent sur aucune donnée d'étude nationale. Toutefois, cette recherche doit faire l'objet d'un financement ciblé. Patrimoine canadien doit créer des possibilités de financement stratégique privilégiant la recherche liée aux activités fondées sur le CECR, en collaboration avec un organisme de recherche comme le CRSH, ou encore en partenariat avec des ministères de l'Éducation et (ou) des organismes nationaux.
- 3) Il est évident, pour l'auteur du présent rapport, que le milieu canadien de l'enseignement compte déjà des champions du CECR. Il s'agit de dirigeants du secteur de l'éducation au Canada atlantique, en Colombie-Britannique et à Edmonton, de parents et d'organismes nationaux comme l'ACPLS, l'ACPI, les CPF, Patrimoine canadien, le CLO, le CMEC et la Chambre de commerce de Québec. Une coordination pancanadienne permettrait de mobiliser et d'« exploiter » efficacement ces champions d'un océan à l'autre, afin de poursuivre et d'intensifier la promotion des activités liées au CECR.
- 4) Il faudra augmenter le financement pour actualiser le potentiel du CECR dans l'ensemble du Canada. Il est essentiel que les provinces et les territoires, de même que les organismes nationaux se regroupent afin d'élaborer une stratégie financière qui accompagnera le plan d'action visant l'instauration du CECR, puis qu'ils présentent cette stratégie et ce plan d'action dans le cadre des consultations sur les langues officielles, qui débutent dans tout le pays, pour ainsi concevoir une vision relative au

prochain accord de financement des langues officielles dans l'enseignement pour la période de 2013-2018.

PRIORITÉS RECOMMANDÉES EN VUE D'UNE ACTION FUTURE

Enseignants et administrateurs de la maternelle au secondaire : Poursuivre et accélérer la formation multiniveaux (au-delà des notions de base) et multifacettes (non restreinte au CECR) des enseignants en cours d'emploi, afin d'approfondir leur connaissance et leur compréhension du CECR et de ses outils connexes. L'harmonisation des programmes d'enseignement avec le CECR renforcera la nécessité de former les enseignants en cours d'exercice, au fur et à mesure que les juridictions inciteront les enseignants à adopter le PCLE, le portfolio de l'apprenant et les tests fondés sur le CECR. Des organismes nationaux comme l'ACPLS peuvent dispenser cette formation sur place. Cependant, l'ACPLS possède des capacités limitées, à l'instar d'autres organismes nationaux. Est-ce qu'un programme de formation des formateurs s'avérerait utile au développement de l'expertise dans l'ensemble du pays? Les technologies multimédias peuvent-elles contribuer efficacement à dispenser cette formation sur place, en favorisant le perfectionnement professionnel autodirigé, en particulier? Pour que le Canada renforce les compétences de ses enseignants à différents niveaux, il faudra plus d'argent, de temps et de patience.

Intégration du CECR au programme d'enseignement de la maternelle au secondaire : Dans tout le Canada, on encourage les juridictions à poursuivre, ou à entreprendre dans certains cas, l'harmonisation du CECR avec les objectifs de leur programme d'enseignement. Le remaniement et l'harmonisation du programme d'études devraient prévoir des moyens d'adapter les objectifs d'apprentissage en le fondant sur les compétences. Le CECR devrait servir à décrire les compétences visées pour l'apprenant dans la langue cible, à certains niveaux et dans le cadre de certains programmes. En conséquence, il faudra s'abstenir de limiter les objectifs du programme d'enseignement en fonction des années d'étude. Par ailleurs, on encourage les professeurs de langues à prendre part aux discussions sur les compétences du XXI^e siècle, puisqu'elles

portent également sur les aptitudes que les étudiants pourraient et devraient acquérir avant d'intégrer la main-d'œuvre du XXI^e siècle.

Portfolio de l'apprenant : Le perfectionnement continu du portfolio fondé sur le CECR devrait constituer une priorité. En définitive, on devrait diffuser ce portfolio de l'apprenant en ligne, afin qu'un nombre maximal d'apprenants puissent y accéder. Des participants ont exprimé un enthousiasme remarquable à l'égard des travaux en cours au Canada atlantique. Une coordination pancanadienne favoriserait la production de rapports périodiques sur le développement de ce portfolio en ligne. Ainsi, d'autres juridictions pourraient envisager d'adopter ou d'adapter cette version du portfolio de l'apprenant fondé sur le CECR. Au moins un participant a suggéré qu'un organisme national élabore un portfolio de l'apprenant qui pourrait s'étendre à l'ensemble du Canada.

On a également lancé un appel à la création d'exemplaires de référence dont on pourrait faire la démonstration aux apprenants, et qui permettraient aux enseignants de prendre connaissance des aspects visuels et sonores de chaque niveau de compétence du CECR. Il importe également que les exemplaires de référence présentent des variantes du français qui refléteront les diverses régions de la francophonie.

Tests fondés sur le CECR : Il est recommandé de poursuivre l'élaboration de tests fondés sur le CECR dans l'ensemble du Canada. Toutefois, il faut s'assurer qu'on adoptera les tests fondés sur le CECR en accordant une importance considérable au cadre, aux principes fondamentaux de l'apprentissage autonome du Conseil de l'Europe et au portfolio de l'apprenant. L'instauration des tests fondés sur le CECR s'effectuerait le plus efficacement en parallèle avec l'harmonisation du programme d'études ainsi que les portfolios de l'apprenant et de l'enseignant. En outre, il faut prêter attention aux effets de saut arrière que ces tests pourraient produire sur les stratégies d'enseignement.

La nature des tests créés en Europe, dont le DELF et le TCF, suscite des préoccupations. Un organisme national devrait donc envisager de commanditer le développement d'une version canadienne validée de ces tests. La création d'un nouvel instrument exige toutefois de la prudence; de vrais spécialistes de la mise à

l'essai doivent consacrer beaucoup de temps au développement, aux essais pilotes, à la validation et aux essais sur le terrain. Une nouvelle version canadienne du DELF s'avérerait très coûteuse en temps et en argent. De plus, la crédibilité internationale des tests fondés sur le CECR, qui sont établis et validés, s'en trouverait compromise.

Établissements postsecondaires : Dès maintenant, l'ACPLS devrait clairement promouvoir la version révisée du PCLE auprès des programmes universitaires de formation des enseignants. En plus de cibler les programmes de formation préalable des enseignants, il serait raisonnable de viser d'autres cours de qualification ainsi que les programmes universitaires de maîtrise en langues secondes, qui contribuent au perfectionnement continu de nombreux enseignants actifs. À moyen et à long termes, on devrait également élaborer le PCLE sous forme d'outil en ligne.

Une campagne publicitaire aiderait les départements linguistiques des universités, dont les écoles de l'industrie langagière intégrées aux départements universitaires d'éducation permanente (qui exécutent bien souvent les programmes d'été Explore), à prendre connaissance des outils reposant sur le CECR, notamment le PCLE (destiné aux futurs enseignants), le portfolio en ligne de l'apprenant adulte du Conseil de l'Europe et les tests fondés sur le CECR, dont le DELF, le DALF et le TCF. Des organismes nationaux pourraient établir des partenariats fructueux avec l'Association canadienne de linguistique appliquée ainsi que l'Association des professeur(e)s de français des universités et collèges canadiens, afin de promouvoir le CECR et le PCLE.

Il est encourageant de constater que les programmes Explore s'apprêtent à élaborer un outil dont leurs apprenants pourront faire usage. – Il faudrait **continuer ce travail**, car nombre de ces apprenants poursuivent leurs études dans le cadre d'un programme linguistique de niveau secondaire, ou ont obtenu récemment leur diplôme d'études secondaires. Au fur et à mesure que progressera la mise en œuvre des programmes Explore au Canada, de plus en plus de participants se familiariseront avec le portfolio de l'apprenant et son passeport d'accompagnement, ou en posséderont un. Le passeport constituerait un excellent moyen de valider l'expérience du programme Explore. En effet, les apprenants peuvent documenter leurs progrès avant et après cette expérience. – Tous ces éléments s'inscrivent dans l'univers du développement des langues officielles au Canada!

Reconnaissance et adoption hors du secteur de l'éducation :

Premièrement, des organismes nationaux comme l'ACPLS, l'ACPI et les CPF doivent promouvoir des cas de réussite (Chambre de commerce de Québec, expérience acquise lors des Olympiques et initiatives des CFP, p. ex.) dans leurs propres bulletins électroniques et imprimés ainsi qu'à l'occasion de leurs congrès, mais bien au-delà de ces véhicules, soit dans les médias publics, ainsi que dans des publications lues par les membres de l'industrie et par les dirigeants de secteurs gouvernementaux autres que celui de l'éducation. Deuxièmement, les apprenants de la maternelle au secondaire (et après ce cycle) doivent aussi prendre connaissance de ces initiatives stimulantes. La reconnaissance externe de ce cadre international ne peut que contribuer à positionner les Canadiens multilingues dans de nombreuses sphères de la société.

Selon toute vraisemblance, la Commission de la fonction publique recrutera, à l'échelle nationale et locale, de plus en plus d'employés ayant acquis un bilinguisme fonctionnel ou de niveau supérieur, et ce, dans un avenir assez rapproché. Pour un organisme national au minimum, le moment d'entreprendre des activités de coordination et de négociation pour promouvoir l'intégration du CECR à la CFP semble opportun. À ce titre, l'évaluation des besoins de la CFP constituerait une première étape essentielle. En outre, il est nécessaire d'élaborer une stratégie de collaboration. Le français pour l'avenir semble constituer un partenaire logique dans le cadre de ces initiatives, bien qu'aucun représentant de cette association n'ait pris part à la réunion des parties prenantes.

CONCLUSION

Le succès de cette consultation pancanadienne a revêtu plusieurs aspects. Les activités de réseautage accomplies pendant cette journée, outre l'intérêt et la passion des participants, étaient palpables. Qui plus est, il est important que le Canada ait documenté la situation actuelle de l'instauration du CECR à l'échelle nationale. Bien entendu, il est impossible de prétendre que cette documentation est complète ou exhaustive, puisque le savoir collectif se limite aux personnes ayant pu participer à l'événement. Il faudra donc déployer des efforts constants pour enrichir le présent rapport, à mesure que nous acquerrons des connaissances. L'ACPLS, entre autres, remercie Patrimoine canadien d'avoir permis la tenue de cette journée. De toute évidence, cependant, une seule journée ne suffit pas à déterminer la quantité de travail gigantesque qui s'avérera nécessaire à l'actualisation du potentiel du CECR dans les domaines de l'enseignement des langues officielles et des langues secondes au Canada.

Lors de cet événement ainsi que du congrès Langues sans frontières, on a également pris conscience que, même si le concept de langue et de vision communes suscite un engouement considérable, il existe également un certain désir de concevoir un nouveau cadre entièrement canadien, ainsi que de nouveaux tests. L'atteinte fructueuse de cet objectif exigera des ressources considérables en temps et en argent, mais elle amoindrira la crédibilité internationale qui se révèle si attrayante aux yeux des élèves, de leurs parents et de nombreux éducateurs. Les fonds destinés à l'enseignement des langues officielles sont limités, et il est probable que cette tendance se maintienne. Pourquoi consacrer autant d'argent à refaire ce qui se fait déjà bien?

Cet événement a clairement révélé aux participants qu'une consultation pancanadienne de cette nature permet de briser les frontières provinciales et territoriales, puis d'adopter une vision et un langage communs, même si le processus d'instauration du CECR diffère d'un ressort territorial à l'autre. La coordination pancanadienne implique l'uniformisation des actions d'un océan à l'autre. La coordination pancanadienne est un processus responsable et avant-gardiste, et on doit la maintenir.

RÉFÉRENCES

CMEC. *L'exploitation du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR) dans le contexte canadien : Guide à l'intention des responsables de l'élaboration des politiques et des concepteurs de programmes d'études*, 2010, Toronto (auteur).

Dicks, J. *Le test de connaissance du français (TCF) : un regard critique / A Critical Perspective*. Exposé d'un conférencier invité, présenté lors de la réunion générale annuelle et des activités de réseautage de l'Association canadienne des professeurs de langues secondes (ACPLS), 2009, Ottawa (Ontario).

Gouvernement du Canada. *Le prochain acte : un nouvel élan pour la dualité linguistique canadienne*, 2003, Ottawa (auteur).

Gouvernement de Canada. *Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne (2008-2013)*, 2008, Ottawa (auteur).

Conseil scolaire du district d'Ottawa-Carleton. *Grade 12 French Proficiency Test Spring 2010 Pilot Project: Technical report*. 2010, Ottawa (auteur).

Rehorick, Sally. *Using the Common European Framework of Reference for evaluating language volunteers for the Vancouver 2010 Olympics and Paralympics Winter games*. Exposé présenté au congrès Langues sans frontières, 2011, Montréal.

Rehorick, Sally (éd). *Plan 2013 – Stratégies pour une approche nationale de l'enseignement d'une langue seconde*, 2004, Ottawa (Ontario).

Vandergrift, L. *Proposal for a framework of reference for languages for Canada*, 2006, Ottawa, Direction générale des programmes d'appui aux langues officielles, Patrimoine canadien.

ANNEXE A1

Ordre du jour

Réunion des parties prenantes sur l'instauration du CECR au Canada

11 mars 2011

Holiday Inn Plaza La Chaudière, 2, rue Montcalm, Gatineau

Salon Nations (Mezzanine)

Animateur : Miles Turnbull

	Agenda	Ordre du jour
8:00 - 8:30	Registration and coffee	Inscription et café
8:30 - 8:45	Welcome and introductions	Mots de bienvenue et présentations
8:45 - 9:10	Plenary: Reflections and Observations on the State of Affairs regarding the CEFR	Plénière : Quelques commentaires et observations sur l'état du CECR
9:10 - 10:00	Update Taking stock of CEFR uses/ implementation in each jurisdiction: learner portfolio, testing and calibration, CEFR infusion into curriculum, teachers and knowledge of CEFR and uses of portfolio	Mise à jour Faire état de la mise en pratique et de l'utilisation du CECR dans chaque juridiction : portfolio des apprenants ; évaluation et étalonnage ; la présence du CECR dans le curriculum ; les enseignants et leurs connaissances du CECR et les utilisations du portfolio
10:00 - 10:20	Coffee break / Pause	
10:20 - 11:10	Update (continued)	Mise à jour (suite)
11:10 - 12:15	Identifying factors that enable and block CEFR development and progress	L'identification des facteurs qui facilitent ou qui bloquent le développement et le progrès du CECR
12:15 - 13:00	Lunch	
13:00 - 14:00	Identifying priorities for future implementation	L'identification des priorités en vue de d'une mise en pratique plus poussée du CECR
14:00 - 15:30	Open space discussion including but not restricted to the need for pan-Canadian coordination of CEFR initiatives and the use of the CEFR beyond the k-12 context	Discussion en forum ouvert sur, entre autres, le besoin d'une coordination pancanadienne par rapport aux initiatives de mise en pratique du CECR dans un contexte scolaire et au-delà
15:30 - 16:00	Wrap up, reflections & next steps	Conclusions, observations et suivis

ANNEXE A2

Liste des participants et de leurs coordonnées

Nicole Couture	Directrice Programmes Français Ministère de l'Éducation Colombie-Britannique	nicole.couture@gov.bc.ca
Lucie Gauvin	Directrice, Éducation fransaskoise et programmes de langues officielles Ministère de l'Éducation Saskatchewan	lucie.gauvin@gov.sk.ca
Jean-Vianney Auclair	Sous-ministre adjoint Bureau de l'éducation française Ministère de l'Éducation Manitoba	jean-vianney.auclair@gov.mb.ca
Mercedes Gagnon	Chef, Services régionaux (langue seconde) Ministère de l'Éducation et ministère de la Formation et des Collèges et Universités Ontario	mercedes.gagnon@ontario.ca
Gilles G. LeBlanc	Directeur administratif Ministère de l'Éducation Nouvelle-Écosse	leblangg@gov.ns.ca
Gérald Félix	Directeur par intérim – Services des programmes de français langue seconde Ministère de l'Éducation Nouvelle-Écosse	felixga@gov.ns.ca
Imelda Arsenault	Directrice des programmes en français Ministère de l'Éducation et du développement de la petite enfance Île-du-Prince-Édouard	imarsenault@edu.pe.ca
Monica Rafuse	Spécialiste en français langue seconde Ministère de l'Éducation et du développement de la petite enfance Île-du-Prince-Édouard	merafuse@edu.pe.ca

Réunion des parties prenantes sur l'instauration du CECR au Canada : rapport de l'animateur

Susan Foward	Director, Language Programs Department of Education Newfoundland and Labrador	susanforward@gov.nl.ca
Raymonde Laberge	French Programs Coordinator Department of Education, Culture and Employment Northwest Territories	raymonde_laberge@gov.nt.ca
Leonie Aissaoui	Director Education and French Services Department of Education Nunavut	laissaoui@gov.nu.ca
Martine St-Louis	French Curriculum Consultant Education and French Services Department of Education Nunavut	mstlouis@gov.nu.ca
Jean-Gilles Pelletier	Directeur, Administration et Langues officielles Conseil des ministres de l'Éducation Ontario	Jg.pelletier@cmecc.ca
Sylvie Rochette	Gestionnaire Politiques Patrimoine Canadien Québec	sylvie.rochette@pch.gc.ca
Guylain Thorne	Directeur Opérations et coordination régionale Patrimoine Canadien Québec	guylain.thorne@pch.gc.ca
Michel Ruest	Gestionnaire Programmes et organismes nationaux Patrimoine Canadien Québec	michel.ruest@pch.gc.ca
Josée Martel	Agente principale Responsable des dossiers langue seconde Patrimoine Canadien Québec	josee.martel@pch.gc.ca
Valerie Pike	Présidente ACPLS/CASLT Newfoundland and Labrador	valeriepike@esdnl.ca
Michael Salvatori	Vice-Président ACPLS/CASLT Ontario	michaelsalvatori@rogers.com

Réunion des parties prenantes sur l'instauration du CECR au Canada : rapport de l'animateur

Hilaire Lemoine	Trésorier ACPLS/CASLT Ontario	hlemoine@uottawa.ca
Sharon Lapkin	Secrétaire ACPLS/CASLT Ontario	sharon.lapkin@utoronto.ca
Janice Aubry	Administratrice ACPLS/CASLT Alberta	Janice.aubry@epsb.ca
Caroline Turnbull	Administratrice ACPLS/CASLT Nouveau-Brunswick	Caroline.turnbull@gnb.ca
Wendy Carr	Administratrice ACPLS/CASLT Colombie-Britannique	wendy.carr@ubc.ca
Norman Sieweke	Expert-conseil International Languages Institute for Innovation in Second Language Education Edmonton, Alberta	norman.sieweke@epsb.ca
Miles Turnbull	Associate Dean Coordinator, Graduate Programs Faculty of Education Prince Edward Island	mturnbull@upei.ca
Joseph Dicks	Directeur et professeur Second Languages Research Institute of Canada University of New Brunswick Nouveau-Brunswick	jdicks@unb.ca
James Shea	Directeur général Canadian Parents for French Ottawa, Ontario	jshea@cpf.ca
Lisa Marie Perkins	Présidente Canadian Parents for French Alberta	president@cpf.ca
Larry Vandergrift	Directeur intérimaire OLBI / ILOB Ontario	lvdgrift@uottawa.ca
Laura Hermans	Expert-conseil ACPLS/CASLT Ontario	lhermans@cogeco.ca
Maureen Smith	Bilingual Program Officer, Accreditation Ontario College of Teacher Ontario	msmith@oct.ca

Réunion des parties prenantes sur l'instauration du CECR au Canada : rapport de l'animateur

Jean-Claude Bergeron	Département de l'Éducation Nouvelle-Écosse	bergerjc@gov.ns.ca
Corinne Béguerie	Consultante Interculturel Services Conseils Québec	corinne.beguerie@gmail.com
Chantal Bourbonnais	Directrice générale Association canadienne des professeurs d'immersion Ottawa	cbourbonnais@acpi.ca
Mylène Thériault	Chef d'équipe, Analyse des politiques Direction des politiques et de la recherche Commissariat aux langues officielles Ottawa	mylene.theriault@OCOL-CLO.GC.CA
Renée Bélanger	Conseillère en évaluation linguistique Commission de la fonction publique Ottawa	Renee.Belanger@psc-cfp.gc.ca
Guy Leclair	Directeur général ACPLS/CASLT Ottawa	guyleclair@caslt.org
Mihaela Vieru	Coordonnatrice ACPLS/CASLT Ottawa	mihaelavieru@caslt.org
Rachel Gravelle	Adjointe administrative ACPLS/CASLT Ottawa	rachelgravelle@caslt.org
Gilbert Guimont	Directeur général par intérim French and International Education Services Sector Alberta	gilbert.guimont@gov.ab.ca
Elizabeth Lemay	Directrice Programs and Services Department of Education Yukon	elizabeth.lemay@gov.yk.ca
Brigitte Patenaude	Directrice Modern Languages Colombie-Britannique	bpatenaude@vsb.bc.ca
Dany Noel-Basque	Agente pédagogique provincial en mesure et évaluation Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance	dany.noel-basque@gnb.ca

Réunion des parties prenantes sur l'instauration du CECR au Canada : rapport de l'animateur

	Nouveau-Brunswick	
Mary Cruden	Vice-présidente Canadian Parents for French (Ontario)	donolofamily@sympatico.ca
Philippe Le Dorze	Président Association Canadienne des professeurs d'immersion Manitoba	pledorze@pembinatrails.ca

ANNEXE 3A

DELFI-DALF – une norme internationale pour le français langue seconde au Canada

1. Nos enfants et nos jeunes comptent parmi les priorités de notre système d'éducation. Ils méritent donc de recevoir le meilleur enseignement du français langue seconde possible.
2. Une éducation de premier ordre pour nos étudiants devrait aller de pair avec une reconnaissance internationale de leurs exploits en français langue seconde.
3. Comme le Canada est un pays ayant deux langues officielles (la première Loi sur les langues officielles a été adoptée en 1969), il serait important de créer des normes nationales, des lignes directrices ou des critères qui pourraient servir de référence aux étudiants.
4. Dans cet ordre d'idées, le *Diplôme d'études en langue française* (DELFI) et le *Diplôme approfondi de langue française* (DALF) offrent un modèle pour aider nos jeunes à obtenir une reconnaissance internationale. Dans le cadre du programme du DELFI et du DALF, les candidats sont évalués selon les mêmes normes langagières internationales que les candidats dans plus de 160 pays. Ils obtiennent aussi une reconnaissance : un diplôme qui leur servira pour la vie après avoir réussi chaque niveau.
5. Si le DELFI et le DALF étaient reconnus comme normes internationales de l'enseignement du français langue seconde au Canada, les étudiants pourraient obtenir des crédits provinciaux pour avoir réussi les examens du DELFI et du DALF. De plus, les universités au Canada devraient considérer les résultats de ces examens pour les admissions. En outre, les employeurs au Canada devraient considérer ces résultats pour l'embauche.
6. La réticence des ministères de l'éducation provinciaux et territoriaux à reconnaître les examens élaborés en Europe à des fins officielles, comme les diplômes, est l'un des obstacles à cette reconnaissance. De plus, les mesures pour le contrôle de la qualité dans l'administration et la correction des examens du DELFI et du DALF devraient être protégées et contrôlées à l'échelle provinciale ou nationale. Dans le même ordre d'idées, un grand nombre d'évaluateurs et de correcteurs auraient besoin d'une formation. En outre, il faudrait accorder des subventions fédérales et provinciales suffisantes.
7. Cinq provinces se trouvent dans différentes situations par rapport à leur reconnaissance du DELFI et du DALF comme normes internationales de compétence en français langue seconde au Canada. Ces situations sont aussi variées que l'accent sur la prise de décision locale, l'exploration des avantages de se servir du DELFI et du DALF comme normes, l'utilisation du Cadre européen commun de référence pour guider l'élaboration du programme de français langue seconde (l'immersion en français et le français de base) et la possession d'outils d'évaluation provinciaux qui reflètent les réalités provinciales.
 - En Alberta, les examens du DELFI et du DALF s'appliqueront à l'échelle locale. En Alberta, les autorités scolaires sont libres d'utiliser ces examens si elles les jugent appropriés.

- En Saskatchewan, le ministère de l'Éducation n'a pas entrepris de mesures pour reconnaître officiellement le DELF et le DALF comme normes. Toutefois, la province est ouverte à l'exploration des avantages d'adapter ces normes chez les étudiants qui apprennent une langue seconde.
 - Au Manitoba, le ministère de l'Éducation n'a pas l'intention d'intégrer officiellement les examens du DELF et du DALF. Dans le cadre d'une initiative locale, une division scolaire (River East Transcona) dirige actuellement un petit projet pilote axé sur ces examens. Au Manitoba, on se sert actuellement du Cadre européen commun de (CECR) comme document de référence pour élaborer le programme de français langue seconde (immersion en français et français de base).
 - En Ontario, le ministère de l'Éducation a exploré les avantages de se servir du CEFR comme ligne directrice de l'enseignement et des pratiques d'évaluation dans une classe de FLS. Cette initiative s'inscrit dans le plan d'action de la province visant à améliorer le rendement des étudiants en français. Le Ministère reconnaît que la formation du DELF permet d'approfondir la compréhension du CEFR, mais la décision de l'administration du DELF relève toujours du conseil.
 - Au Québec, le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport indique que le Québec a déjà développé ses propres outils dans le domaine de l'évaluation de la compétence en langue française, outils qui sont adaptés à la réalité québécoise. Le Québec n'utilise donc pas les outils européens développés dans le Cadre européen commun de référence pour les langues. En effet, le Ministère considère important que les outils d'évaluation utilisés reflètent les réalités dans lesquelles l'élève ou l'étudiant évolue et présentent la langue française dans son actualité et dans sa diversité.
8. Compte tenu de la diversité des perspectives et des expériences à travers le Canada, cela suppose, à mon avis, qu'un projet à l'échelle nationale pourrait permettre de mener et de coordonner des initiatives reliées au Cadre européen commun de référence, y compris le DELF et le DALF. Ce programme pourrait servir à :
- Rassembler et partager les informations et la documentation disponibles sur les expériences réussies de l'utilisation de ces lignes directrices, comme le CECR, y compris le DELF et le DALF;
 - Collaborer avec des agences nationales et internationales, les gouvernements, les entreprises et l'industrie provinciaux pour cibler les besoins langagiers des entreprises, de l'industrie et des services au Canada;
 - Élaborer des lignes directrices sur la compétence linguistique qui pourraient s'appliquer partout au Canada;
 - Cibler les outils d'évaluation de la compétence linguistique que l'on pourrait utiliser dans l'ensemble du Canada pour l'embauche et l'éducation postsecondaire;
 - Collaborer avec des organismes parrains, comme les CPF, les Chambres de commerce et les autres agences commerciales pour encourager l'adoption de normes nationales et internationales.
9. L'ACPLS est bien placée pour mener cette initiative, ayant réussi le Projet pancanadien en français de base (1985-89) et le Projet pancanadien en évaluation formative en français de base (1994).

10. La poursuite de nos efforts dans ce domaine permettront de :
 - a. Encourager plus d'étudiants à s'inscrire et à terminer les programmes d'immersion en français et des programmes en français de base au Canada;
 - b. Reconnaître les étudiants pour leur compétence linguistique en français langue seconde, autant sur le plan national qu'international;
 - c. Établir un cadre de référence reconnu à l'échelle du pays qui servira à définir et à évaluer la compétence linguistique en français langue seconde au Canada;
 - d. Permettre au gouvernement du Canada d'embaucher un plus grand nombre d'employés bilingues qui ont participé à une formation dans les écoles. Ainsi, on pourra réduire les coûts de la formation à l'échelle fédérale; et
 - e. Augmenter le nombre de citoyens bilingues au Canada.

Présenté lors du Congrès national de l'ACPLS, qui a eu lieu à Montréal, le 8 avril 2011, par Wally Lazaruk, président et conseiller principal, Evaluation Plus Inc. Courriel : evaluate@shaw.ca.